

008595

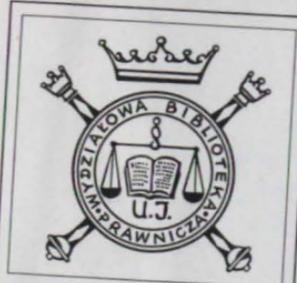
= Comte Jean TARNOWSKI =

BIBLIOTEKA
PRAWA MEDYCYNY
PUBLICZNEGO
U.J.

La Mutilation de la Victoire



PRIX : 75 CENTIMES

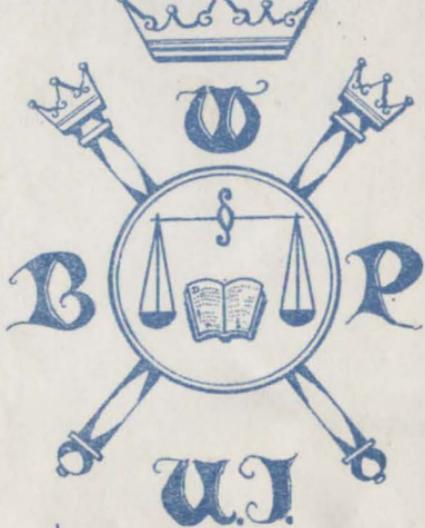


XII-1919-Tam

BIARRITZ

erme, 17, Rue Duler, 18, Rue Champ-Lacombe

1919



XII-1919-Tam

xii - 1919 - Tam

== Comte Jean TARNOWSKI ==

BIBLIOTEKA
KATEDRY

PRAWA MIĘDZYNARODOWE
PUBLICZNEGO

U. I.

008595

La Mutilation de la Victoire



PRIX : 75 CENTIMES



Wydz. Bibl. Prawnicza



1806141553

BIARRITZ

Imprimerie Moderne, 17, Rue Duler, 18, Rue Champ-Lacombe

1919

Décembre 1918.

NOTE

présentée aux Autorités qualifiées, avant le second renouvellement de l'Armistice.

Il serait de la plus haute importance, pour les Alliés, lors de la prolongation de l'armistice, de se réserver le droit d'occuper les provinces de la Prusse, situées à l'Est : la Prusse orientale avec Königsberg, la Prusse occidentale avec Dantzig, la Posnanie, la Silésie prussienne et la Poméranie, jusqu'à l'Oder.

Comme prétexte de cette occupation, pourraient servir les bruits tendancieux que répandent les Allemands sur le soi-disant danger qui les menace de la part des Polonais. On viendrait les protéger contre ce danger.

Les avantages seraient les suivants :

1. Les Alliés auraient en main les charbonnages de Haute-Silésie, sorte de bassin de Briey polonais, actuellement aux mains de la Prusse, et qui forment avec ceux de Westphalie, les principaux gisements de charbon en Allemagne.

2. Avec la rive droite de l'Oder, les Alliés tiendraient Berlin sous leurs canons. Il est inutile d'insister sur la valeur de ce point.

3. Ayant ainsi la rive droite de l'Oder et la rive gauche du Rhin, les Alliés tiendraient en main tous les territoires en litige, ce qui faciliterait au Congrès de la Paix la discussion concernant ces territoires.

4. Les trois tronçons de la Pologne étant ainsi libérés de l'occupation ennemie, cela permettrait de convoquer une Assemblée vraiment nationale et d'établir un gouvernement polonais répondant aux vœux réels de toute la nation.

5. Les provinces indiquées ci-dessus étant le grenier de l'Allemagne, les Alliés auraient le ravitaillement de cette dernière sous leur contrôle.

6. L'occupation de ces provinces, par les Alliés, coupant court à toute intrigue à l'Est, on pourrait procéder immédiatement à la constitution d'un État polonais unifié ; en prêtant main forte aux autorités polonaises de Cracovie, de Varsovie et à celles qui s'établiraient en Pologne allemande. On pourrait procéder aussi, sans retard, à un plébiscite dans les régions où la population n'est pas exclusivement polonaise.

7. La Pologne ainsi constituée pourrait servir de point de départ pour la pacification de la Russie.

Décembre 1918.

La MUTILATION de la VICTOIRE

1814-1815 et 1918-1919

En 1814-1815, c'était la France que l'on redoutait, et avec elle la Pologne, qu'on lui savait entièrement dévouée. Les troupes polonaises furent les seules, de toutes les troupes auxiliaires au service de la France, qui lui restèrent fidèles, n'abandonnant pas son drapeau dans la défaite.

Le traité de Vienne fut rédigé contre la France et contre la Pologne. On mutila la première, en lui ôtant sa ligne du Rhin, et on la mit sous la surveillance de la Prusse, que l'on posta en sentinelle sur ce fleuve. C'est de là, que date la fameuse « Wacht am Rhein ». On morcela la seconde, et adjugea la part du lion — 600.000 kilomètres carrés sur 800.000 — à la Russie. Une partie de ce territoire, érigée en un simulacre d'Etat autonome, fut offerte en cadeau au Tsar.

En 1830, ce minuscule Etat polonais n'hésita pas à se dresser contre le colosse russe, pour l'empêcher d'aller châtier la France d'un mouvement libéral, que le Tsar n'approuvait pas, et d'étouffer, dans son berceau, la Belgique, qui venait d'être appelée à la vie.

La France et la Belgique échappèrent momentanément au danger, au prix de l'anéantissement complet du dernier vestige de la Pologne, dont l'absence facilita à l'Allemagne son attaque brusquée de 1914, et à la Russie sa défection, qui est responsable de la situation dans laquelle on se trouve actuellement en dépit de la Victoire.

Aujourd'hui, c'est la Russie et l'Allemagne qui sont à redouter, alors n'est-ce pas contre elles qu'il faudrait prendre des garanties, au lieu d'en chercher contre la France et contre la Pologne ?

Priver la France de sa ligne stratégique du Rhin, qui est aussi sa frontière naturelle, et conserver la vigie prussienne postée, contre elle, à cet endroit, ne servirait que les intérêts allemands.

Et morceler la Pologne, comme au Congrès de Vienne, servirait la Prusse et la Russie. Un Etat polonais, incomplet, ne pourrait que se faire écraser, comme en 1830, dans un conflit plus proche

peut-être qu'on ne le pense, où l'Allemagne menacerait la France et la Belgique, comme en 1914, tandis que la Russie marcherait sur les Indes.

Rétablir la Pologne dans le cadre de ses limites historiques, comme M. Georges Clemenceau l'indiquait, si justement, dans sa lettre au Président du Comité National Polonais de Paris, et lui assurer, à l'Ouest, la ligne des Carpathes et de l'Oder, qui est sa ligne stratégique et sa frontière naturelle, serait la meilleure garantie de la paix européenne et de la sécurité de tous les peuples qui habitent ce continent.

La France a eu la ligne du Rhin et l'Allemagne la lui a reprise. Elle la lui reprendra toujours, si la ligne des Carpathes et de l'Oder n'est pas entièrement aux mains de la Pologne.

Le prince de Bülow a dit, dans un de ses discours à la Chambre des Députés de Prusse : « L'affaire des marches de l'Est, et son développement, sont des questions dont dépend l'avenir de notre Patrie. » (Discours du 13 Janvier 1902.) (1).

En commentaire à ses paroles, le Dr Honinger disait, le même jour, à la Chambre : « La garde sur la Vistule et sur la Warta est aujourd'hui plus importante que la garde du Rhin. » (2).

Le *Berliner Tageblatt* a rappelé, en 1905, ces paroles de Bismarck, en 1863 : « Que l'extinction de toute insurrection polonaise était pour la Prusse une question de vie et de mort. » (3).

C'est pour défendre les marches de l'Est, contre quiconque voudrait les détacher de la Prusse, et pour réprimer toute insurrection polonaise, que le gros de l'armée allemande se trouva massé en Poméranie, sous le commandement du maréchal Hindenburg, et avec quartier-général à Kolberg. Ce mouvement de troupes a été exécuté, par les Allemands, en dépit de l'armistice. Une seconde armée allemande se concentre en Haute-Silésie.

On entend dire de tous côtés : qu'il suffira d'une pression des Alliés, sur le Rhin, pour faire lâcher prise aux Allemands, à l'Est.

Or, pour désarmer Hindenburg, les Alliés devraient traverser aujourd'hui toute l'Allemagne, et avant qu'ils y parviennent, le maréchal allemand pourrait leur échapper, comme l'a fait Koutousoff, à Bonaparte, en 1812-1813.

Grâce à la lenteur de Schwarzenberg, envoyé en Podolie à la place de Poniatowski, qui voulait aller avec ses Polonais couper la route à Fersen, ce dernier fit sa jonction avec Koutousoff, et toute l'armée moscovite, se dérobant à l'étreinte de Napoléon, put éviter le désastre.

(1) Cité dans la *Pologne Vivante* de Merins-Ary-Leblond, Paris 1911.

(2) Ibidem.

(3) Ibidem.

Pour fuir le désarmement, Hindenburg, d'où il est placé, peut facilement, par la Prusse occidentale et la Prusse orientale, se réfugier en Russie et se joindre à Trotsky, ou de Silésie tendre la main aux Hongrois.

La position actuelle ressemble à la seconde phase de la campagne de Russie et à la première phase de la campagne de 1914. Dans la campagne de Russie, c'était la France, et dans celle de 1914, c'était la Russie qui, aveuglées par l'éclat de leurs victoires, allaient à la défaite. Vu la rapidité avec laquelle les événements se précipitent aujourd'hui, il n'est pas impossible de voir, à bref délai, les Russes et les Allemands réapparaître dans les Carpathes pour combattre cette fois-ci côte à côte.

L'Autriche, abattue avant la Prusse, et la Hongrie en alliance avec Moscou, ne peuvent plus être opposées aux Russes, ni les Habsbourg aux Hohenzollern. Ceux-ci, censément retirés des affaires, mais toujours dans les coulisses, ont changé leurs Etats en une sorte de Société anonyme, où ils ont conservé leur influence, en se réservant le contrôle, par l'intermédiaire de Brockdorff-Rantzau, et le pouvoir exécutif, par celui de Hindenburg.

Si les Alliés avaient occupé les provinces Est de la Prusse, jusqu'à l'Oder, tant que les Allemands étaient sur le Rhin, et s'ils leur avaient interdit tout déplacement de troupes vers l'Est, ils eussent déjoué, en le prévenant, le plan qui se dessine, et qui a pour but de soustraire les vaincus aux exigences des vainqueurs.

En prévision de ce qui arrive, une note a été présentée, par nous, aux autorités qualifiées, avant le second renouvellement de l'armistice. Cette note contenait les mesures de précaution à prendre et elle fut favorablement accueillie par les autorités auxquelles elle avait été soumise (1).

L'armistice a été, depuis, renouvelé deux fois, sans qu'il y fut introduit aucune modification, pour garantir les intérêts alliés à l'Est, ni ceux de la Pologne, où se trouve la clef de la position. Cette clef est aujourd'hui à la merci des Russes et des Allemands. S'ils s'en emparent, ils seront les maîtres de la situation.

Si l'on avait des difficultés à envoyer, sur l'Oder, des troupes françaises, anglaises ou autres, il se trouvait et se trouve encore, sur place, rien qu'en Pologne, dite « russe », d'après le calcul des Allemands, un million d'hommes mobilisables. Il s'agissait seulement de les armer et de les équiper. Il y avait en France et elles y sont encore, les divisions du général Haller, qui attendent leur rapatriement. Il y avait et il y a aussi les contingents américains, d'origine polonaise, qui n'auraient certes pas refusé d'aller au secours

(1) Voir page 2.

de leur Patrie menacée. Ces effectifs auraient vu, bien vite, grossir leur chiffre, de celui des volontaires, à recruter parmi les Polonais d'Amérique ; aux Etats-Unis, ils sont plus de 4 millions.

Ces effectifs sont là, à la disposition des Alliés, ainsi que la flotte allemande, qui est là pour les transporter. La situation est grave, mais elle n'est pas encore désespérée ; seulement, le temps presse, il faut agir et agir vite. Si les Russes ou les Allemands venaient à réoccuper Varsovie, ce qui peut arriver d'un jour à l'autre, vu la force armée insuffisante de la Pologne, pour se défendre sur quatre fronts : allemand, russe, ukrainien et hongrois, il serait trop tard.

Et la Pologne écrasée, ce serait en route pour Paris et pour Londres par Bruxelles, les Russes et les Allemands sur le Rhin.

Mars 1919.

LA JUSTICE ET LA MORALE

EN CAS DE LEGITIME DEFENSE

En cas de légitime défense, il n'est pas injuste, ni immoral, d'employer, envers son agresseur, les mêmes moyens et les mêmes armes, qu'il employa ou voulut employer contre vous. Telles sont les règles de la guerre.

En face d'un adversaire décidé à exploiter, sans merci, la victoire, s'il la gagnait, agir au mieux de ses intérêts, n'est pas injuste ni immoral, de la part du vainqueur.

En face d'un adversaire, qui n'hésitait pas à chasser de leurs foyers, par la persécution, par l'expropriation forcée ou, simplement, en les ruinant, des populations le gênant dans ses projets d'expansion, comme l'Allemagne le faisait dans ses provinces polonaises, il n'est pas injuste, ni immoral, de lui faire quitter son foyer, s'il gênait, à son tour, les desseins de ses vainqueurs (1).

En face d'un adversaire, qui déclarait un de ses buts de guerre :

(1) Extrait d'un document secret découvert aux archives du château royal de Varsovie, ancienne résidence du général Bessler. Ce document est signé du maréchal Hindenburg et porte des annotations du colonel chef de l'Etat-Major général.

On y trouve entre autre : « Il faut créer contre la Pologne un solide rempart. Il faut coûte que coûte, créer le long de la frontière une zone peuplée d'Allemands.

» Le 15 juillet 1915, pendant une conférence chez le Chancelier de l'Empire, le chef de l'administration de la Pologne fut chargé de s'efforcer — systématiquement et en secret — d'établir, sans attendre la fin de la guerre, des Allemands chassés de Russie ainsi que de nouveaux colons Allemands, dans la zone frontière, Narva, Plock, Koto, Warta, Bendzin. En tout 8,000 kilomètres carrés sur la zone de 20,000 kilomètres, devaient être colonisés par nécessité militaire, après expropriation forcée des Polonais ».

Publié par la Dépêche de Toulouse du 6 avril 1919.

la création, à ses frontières, d'une zone vide d'habitants, « Land ohne Einbewohner », devant lui servir de terrain de colonisation, comme l'Allemagne voulait en créer une, à sa frontière de l'Est, il n'est pas injuste ni immoral, pour les vainqueurs, d'exiger, à leurs frontières, une zone semblable, s'ils y voient leur avantage (1).*

Enfin, devant un adversaire, qui n'hésita pas à déclencher la guerre la plus meurtrière et la plus ruineuse, pensant qu'elle tournerait à son profit, comme l'Allemagne l'a fait en 1914, il n'est pas injuste ni immoral que les vainqueurs l'obligent à en payer tous les frais.

Ainsi, l'Allemagne et ses associés doivent réparer tous les dégâts, commis en Belgique, en France, en Italie, en Pologne, en Roumanie, en Serbie, etc..., et doivent rembourser les Alliés de tous les frais de la guerre qui leur a été déclarée ou imposée d'une autre façon : la Grande-Bretagne entra en guerre à la suite de la violation de la neutralité belge, par les troupes allemandes.

Quant aux Alliés, ils ont acquis, sur l'Allemagne et sur ses associés, une créance légitime, qui demande des gages pour la couvrir.

Le seul moyen de se garantir contre les agissements d'un débiteur douteux, c'est de saisir, comme gages, les valeurs qu'il possède, pour les mettre en vente et se payer ainsi.

En Allemagne, pour ne parler que d'elle, les valeurs les plus faciles à saisir, pour les Alliés, sont les contrées limitrophes de la France, de la Belgique et de la Pologne. Il s'agit donc de les évaluer et, les vidant d'éléments hostiles, de les changer, en ce qui concerne ces éléments, en « Land ohne Einbewohner ».

Les habitants de ces contrées, qui seraient réfractaires à leur union avec la France, la Belgique et la Pologne, seraient invités à les quitter, après avoir été justement indemnisés, au moyen de traites tirées sur l'Allemagne et sur ses associés, jusqu'à concurrence de 1.000 milliards, chiffre de la créance légitimement acquise par les peuples de l'Entente sur l'Allemagne et sur ses associés ; créance que ces derniers, conjointement avec l'Allemagne, leur avaient imposée.

Les biens ainsi acquis et toutes les propriétés de l'État, dans les contrées indiquées, passeraient aux mains de l'État, auquel ces contrées seraient réunies, c'est-à-dire aux États : Belge, Français

(1) Extrait d'une proclamation faite par l'Empereur Guillaume en 1915, publiée par le *Matin* et reproduite par le *Gaulois* du 10 avril 1919 :

« Si vous êtes contraints de vous retirer de Pologne, n'épargnez ni une ville ni une maison. Que la terre soit nue sous le pied ! »

(Proclamation aux troupes de l'Est, janvier 1915.)

et Polonais, et chacun d'eux aurait la libre disposition de ces biens et de ces propriétés.

Voilà le moyen le plus simple et le plus logique, le plus juste et le plus moral, pour les Alliés, de rentrer dans leurs fonds, en grande partie, et qui leur permettrait de résoudre d'une façon équitable et pratique la question épineuse des populations mixtes, dans les contrées devant avoisiner les nouvelles frontières de l'Allemagne et celles de ses associés.

Ce moyen possède, entre autres avantages, celui de ne porter aucune atteinte au principe wilsonien, qui est de ne pas faire passer, arbitrairement, des peuples de potentat à potentat. Conformément à ce principe, et allant au devant de leurs désirs, on rendrait les Allemands à leur Patrie.

Un second avantage est celui-ci : une partie des terres ainsi acquises, pourrait être distribuée parmi les mutilés de la guerre, ce qui dégrèverait le budget des indemnités. Le reste de ces terres serait vendu avec facilité de paiement, ce qui les rendrait accessibles aux prolétaires. Mais pour que cet avantage soit réel, il faudrait prendre les mesures nécessaires contre l'accaparement et la spéculation.

Tous les biens de l'Etat, tous les établissements et édifices publics, etc..., ayant de la valeur, dans le reste de l'Allemagne et dans les pays qui l'ont soutenue dans cette guerre, passeraient aux mains des Alliés. Ces derniers auraient le droit de se saisir encore, si leur créance n'était pas couverte, de toutes les entreprises industrielles et minières, y compris les entreprises servant à l'exploitation des voies de communication, comme les chemins de fer, etc..., et en commençant par celles qui auraient servi directement à alimenter la guerre, telles que : les usines d'armes, de munitions, de produits chimiques et autres. Les Alliés en disposeraient comme ils l'entendraient, en les détruisant ou en employant leur matériel à leur profit, ou en les vendant, pour éteindre la dette contractée envers eux par l'Allemagne et ses associés. En cas de besoin, les Alliés pourraient se saisir encore d'autres gages, tels que les dépôts de matières premières, les gisements connus : de charbons, de sel, de minerais, etc..., en état d'exploitation ou non, et ceux qu'ils découvrieraient eux-mêmes, se réservant le droit de recherche de ces gisements et celui de leur exploitation. Et enfin, en cas de nécessité, ils pourraient se saisir des douanes allemandes et de celles des associés de l'Allemagne, qu'ils pourraient exploiter eux-mêmes ou en les affermant pour leur compte à des tiers.

Toute autre combinaison s'éloignant de ce principe serait non seulement illusoire, mais injuste et immorale. Ce ne seraient pas alors les Allemands et leurs associés, auteurs de cette catastrophe,

mais les peuples innocents de l'Entente, qui, quoique vainqueurs, auraient à supporter tous les frais de la guerre. Cette victoire serait pour eux une victoire à la Pyrrhus, à la suite de laquelle, entourés de gloire, ils se verraient ruinés, le peuple français en premier lieu (1).

Quant à l'Allemagne, elle serait militairement vaincue, mais économiquement victorieuse. Elle n'a pas souffert des horreurs de l'invasion, ses campagnes sont florissantes, ses villes et son industrie intactes.

PUZZLE

Pour faciliter la solution d'un problème grave et simple en principe, mais qui semble tourner au cercle vicieux, voici quelques questions avec les réponses qui nous paraissent justes :

— Qui doit réparer en toute justice des torts et des dégâts commis ?

— Les auteurs de ces torts et de ces dégâts !

— Qui doit supporter les conséquences d'une guerre et en payer les frais ?

a) — D'après les lois de la logique et de la guerre, ceux qui l'ont perdue !

b) — D'après les lois de la justice et de la morale, les auteurs responsables de la guerre, leurs complices et tous ceux qui les y auraient aidés, de quelque façon que ce soit !

— Qui a déchainé la guerre mondiale de 1914 ?

— L'Allemagne, par la violation de la neutralité belge, et l'Autriche-Hongrie, par son ultimatum à la Serbie !

— Quels ont été leurs complices dans cette guerre ?

— La Bulgarie et la Turquie, par leur aide militaire !

— Qui les y a aidés d'une autre façon ?

— La Russie, par sa défection envers l'Entente !

— Qui a dévasté la Belgique et le Nord-Est de la France ?

— L'Allemagne !

(1) « La France aura été le grand désappointement de ma vie ; elle est destinée à être ruinée ! »

(Déclaration de l'Empereur Guillaume aux députés socialistes, le 12 octobre 1915.

« Je viens de voir la France dévastée. C'est en la voyant que l'on comprend ce qui a été épargné au Vaterland. Quiconque se sent le cœur faible n'a qu'à aller voir la dévastation. Il cessera de se lamenter et sera satisfait du sort de l'Allemagne. »

(Discours de l'Empereur Guillaume au Conseil municipal d'Aix-la-Chapelle, le 15 mai 1918.)

Publié dans le *Matin* et reproduit dans le *Gaulois* du 10 Avril 1919.

- Qui a dévasté la Pologne ?
- L'Allemagne et la Russie !
- Qui a dévasté le Nord-Est de l'Italie ?
- L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie !
- Qui a dévasté la Roumanie et la Serbie ?
- L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie !
- Qui a ravagé les pays chrétiens de l'Asie occidentale et massacré leurs populations ?
- La Turquie !

Connaissant ainsi les auteurs responsables de la guerre, leurs complices et ceux qui les y ont aidés, ainsi que les auteurs des torts et des dégâts commis dans cette guerre, pour pouvoir établir qui doit en supporter les conséquences et en payer les frais, il s'agit de savoir encore : qui a perdu la guerre et qui l'a gagnée ? Les vainqueurs ou les vaincus ? Les peuples de l'Entente ou leurs adversaires ? **That is the question !**

UN CAS DE CONSCIENCE

En face de la confusion qui règne actuellement dans l'application des principes de la logique et de la morale, et dans leur interprétation, il nous semble utile de soumettre au jugement public le cas de conscience suivant :

Des cambrioleurs, après avoir fracturé le coffre-fort d'une compagnie, dans lequel se trouvaient toutes les réserves de cette compagnie et de nombreux dépôts de ses actionnaires, y prennent tout ce qu'ils y trouvent, détruisent ce qu'ils ne peuvent emporter et acculent ainsi la compagnie à la faillite et ses actionnaires à la ruine. Sur ces entrefaites, arrivent des gardiens qui arrêtent les cambrioleurs.

Quel doit être ici le rôle des Directeurs de la Compagnie ? Doivent-ils prendre en défense les intérêts des actionnaires ou des cambrioleurs ? Doivent-ils remettre ces derniers à la force publique pour les voir châtier comme ils le méritent et être mis hors d'état de nuire, ou doivent-ils les inviter, à la condition de restituer ce qu'ils avaient pris, à entrer dans cette Compagnie, avec participation aux bénéfices, pour les dédommager du coup manqué ?

Si tel devait être le cas, comment appeler un pareil esprit de devoir et de charité ?

LES REPETITIONS DE L'HISTOIRE

On dit que l'Histoire ne se répète pas. C'est inexact. Certains événements des temps actuels, ne rappellent-ils pas, de façon frappante, ceux de la seconde dizaine d'années du siècle dernier ?

En effet, comme en 1813-1814-1815 : Moscou est en flammes ; une grande armée forcée à la retraite, après une bataille des Nations, est en train de se reformer, comme avant Lützen et Bautzen ; Fontainebleau est dans toutes les capitales de l'Allemagne et dans celles de l'Autriche-Hongrie ; le Congrès de Vienne est à Paris, où les influences occultes des Metternich et des Nesselrode se font sentir contre la France et contre la Pologne ; l'île d'Elbe est en Hollande ; les Cent-Jours approchent ; la Sainte-Alliance se reflète dans la Société des Nations.

On voit même se répéter aujourd'hui les fautes politiques de Napoléon, qui, en sacrifiant la Pologne à la Prusse et à la Russie, à Tilsitt, préparait sa propre chute et à la France et au monde entier les plus grands malheurs. Le traité de Tilsitt fut le prélude de celui de Vienne.

Refuser à la Pologne, qui est pour la France une contre-assurance, ses limites historiques intégrales, tracées à l'Ouest par sa ligne stratégique des Carpathes et de l'Oder, et au Nord par son littoral de la Baltique, de Stettin à Riga, serait maintenir l'Univers sous la même menace que lui créa le traité de Vienne. Ce serait, comme ce traité, favoriser uniquement les intérêts allemands et russes, et aider, comme lui, au développement de deux puissances également néfastes à l'humanité : la puissance moscovite et la puissance prussienne.



KATEDRA
PRAWA MEDYCYNICZNEGO
PUBLICZNEGO
U.I.

008595